

Une femme condamnée pour avoir menacé un policier deux jours après les attentats de Paris



- BARLIER Bruno

C'est une grande blonde sans histoire, salariée modèle jamais condamnée jusque-là, qui s'avance craintivement à la barre.

Son malaise, déjà palpable, crève les yeux quelques secondes plus tard, lorsque le président du tribunal rappelle les propos pour lesquelles la jeune femme de 28 ans est poursuivie (*). Des mots prononcés le 9 janvier, à l'aube, au commissariat de Clermont-Ferrand.

« Alors que vous alliez être placée en dégrisement suite à une conduite en état d'ivresse avec refus d'obtempérer, vous vous en êtes pris au policier chargé de surveiller les gardes à vue, énonce le magistrat. Vous lui avez dit : "Toi, tu vas te faire tirer une balle comme ton collègue au sol". Le tout assorti d'un doigt d'honneur. »

« Je ne me suis pas reconnue »

Précision importante : l'outrage proféré par la jolie commerciale intervient deux jours après les attentats de Paris, marqués notamment par l'exécution glaçante d'un gardien de la paix par les frères Kouachi. « On a tous été horrifiés en découvrant les images de ce policier abattu, reprend le président Maury. Ce que vous avez dit, c'est quand même inquiétant, non ? ».

La prévenue s'affaisse. « Je sais, sanglote-t-elle. J'ai été aussi choquée que vous quand j'ai vu l'enregistrement de mon comportement (le policier a filmé la scène avec son téléphone, NDLR). Je ne me suis pas reconnue. Je suis vraiment désolée... » La jeune femme rappelle au passage que son interpellation, juste avant son dérapage, s'est « très mal passée ». « Les policiers m'ont arrêtée alors que je me garais devant chez moi, dit-elle. Je rentrais de soirée, j'étais habillée en robe et talons, avec pas mal de bijoux. Quand ils m'ont vue, ils m'ont provoquée sur le thème "tu vas moins faire la maligne en dégrisement". Je me suis sentie rabaissée. Ça a recommencé au commissariat. Du coup, j'ai craqué... »

« Ces paroles si dures ont été lancées sous le coup de l'ivresse et de la colère, elle ne les pense évidemment pas ! », appuie son avocate, M^e Pauline Jullien.

L'argument de la défense est semble-t-il reçu par le tribunal. La prévenue écope de 1.000 € d'amende avec sursis et devra verser 300 € de dommages et intérêts au policier visé. Un jugement assorti de cette ultime recommandation du président : « Vos propos démontrent quand même qu'il y a une part de violence en vous. À votre place, je consulterais... »

(*) L'audience s'est tenue mardi dernier.